

Information générale

Définition :

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

Autres appellations :

Psychologue hospitalier

Prérequis réglementaires pour exercer le métier :

Licence de psychologie

+ Master 2 ou DESS de psychologie clinique et psychopathologie (orientation adulte).

Activités Générales

Accueil, encadrement et formation des étudiants et des stagiaires

Bilan psychologique (recueil d'information, entretien, interprétation et synthèse, restitution)

Collaboration avec les autres membres de l'équipe pluri-professionnelle

Conception et élaboration d'interventions psychologiques et thérapeutiques à visée préventive et curative auprès des patients et de leurs familles

Conseil au projet de pôle et au projet d'établissement

Elaboration d'un projet psychologique de pôle et d'établissement

Elaboration du diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient

Intervention auprès d'équipes pluriprofessionnelles interne ou externes (formation, soutien, groupes de parole, analyses des pratiques, analyse institutionnelle).

Pratiques d'entretiens individuels ou collectifs

Psychothérapies individuelles et de groupe

Réalisation d'études et recherche en psychologie en lien avec les activités cliniques, enseignement, formation personnelle et vers autrui, expertises

Recueil et analyse des besoins et des demandes d'interventions,

Travail d'évaluation par le biais de groupes de réflexion et de supervision théorico-clinique entre professionnel ou par toutes autres méthodes spécifiques

Savoir-Faire

Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence

Définir et mettre en œuvre les activités thérapeutiques adaptées au patient

Formaliser et transmettre son savoir professionnel

Observer et analyser la situation, le discours des différents acteurs

Organiser un cadre thérapeutique singulier ou institutionnel (ajuster la thérapie en fonction du patient et de son environnement)

Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétences

Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Approche médico-légale	Connaissances générales
Bilan psychologique	Connaissances d'expert
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances approfondies
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances approfondies
Ethnopsychologie	Connaissances approfondies
Méthodologie de recherche en psychologie	Connaissances approfondies
Psycho-sociologie des organisations	Connaissances opérationnelles
Psychologie clinique et psychopathologie	Connaissances d'expert
Psychologie des âges de la vie	Connaissances d'expert

Psychologie générale	Connaissances d'expert
Psychosomatique	Connaissances approfondies
Psychothérapies	Connaissances d'expert

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Équipes pluriprofessionnelles pour les projets de soins, pédagogiques et éducatifs.
Services sociaux, éducatifs, judiciaires, juridiques, maison du handicap, tribunal, école, université..., pour le travail de liaison et de coordination.

Réseaux de villes et associations (CMP, psychiatres, psychologues libéraux) pour le suivi des patients.

Groupes de pairs

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Licence de psychologie
+ master 2 ou DESS en psychologie clinique, psychopathologie.

Correspondances statutaires éventuelles :

Psychologue